



The European Agricultural Fund for Rural Development:
Europe investing in rural areas



Rapport annuel de mise en œuvre

France - Rural Development Programme (Regional) - Alsace

Rapport annuel de mise en œuvre	
Période	01/01/2023 - 31/12/2023
Version	2023.1
Statut - Nœud actuel	Accepté par la CE - European Commission
Référence nationale	Consultation écrite Comité de suivi - 12 au 23 juillet 2024
Date d'approbation par le comité de suivi	23/07/2024

Version du programme en vigueur	
CCI	2014FR06RDRP042
Type de programme	Programme de développement rural
Pays	France
Région	Alsace
Période de programmation	2014 - 2022
Version	11.0
Numéro de la décision	C(2023)5585
Date de la décision	10/08/2023
Autorité de gestion	Région Grand Est
Organisme de coordination	Agence de Services et de Paiement

Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....	4
1.a) Données financières.....	4
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées.....	4
1.b1) Tableau récapitulatif.....	4
1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire.....	16
1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F.....	26
1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif].....	27
1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes.....	27
1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro).....	30
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION.....	31
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.....	31
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).....	31
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).....	31
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.....	34
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.....	35
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....	35
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).....	37
3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	38
3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme.....	38
3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces.....	46
4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME.....	47
4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action.....	47
4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....	47
4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action.....	48
4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission].....	51

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	54
6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES	55
7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	56
8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	57
9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION.....	59
10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	60
11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES.....	61
Annexe II	62
Documents	73

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

1.a) Données financières

Voir les documents joints

1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

1.b1) Tableau récapitulatif

Domaine prioritaire 1A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2023			0,11	39,16	0,28
	2014-2022			0,11	39,16	
	2014-2021			0,11	39,16	
	2014-2020			0,15	53,40	
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2023			3,00	50,00	6,00
	2014-2022			3,00	50,00	
	2014-2021			3,00	50,00	
	2014-2020			3,00	50,00	
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1C						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2023			55,00	11,00	500,00
	2014-2022			55,00	11,00	
	2014-2021			55,00	11,00	
	2014-2020			55,00	11,00	
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)		2014-2023	11,06	86,83	11,06	86,83	12,74
		2014-2022	12,48	97,98	11,41	89,58	
		2014-2021	12,96	101,75	9,70	76,16	
		2014-2020	9,94	78,04	7,26	57,00	
		2014-2019	9,71	76,23	5,23	41,06	
		2014-2018	6,86	53,86	2,60	20,41	
		2014-2017	4,81	37,76	1,58	12,40	
		2014-2016	2,04	16,02	0,56	4,40	
		2014-2015	0,02	0,16	0,02	0,16	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	46 170 950,19	95,25	39 129 883,71	80,73	48 473 021,98
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	46 170 950,19	95,25	39 129 883,71	80,73	48 473 021,98

Domaine prioritaire 2B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		2014-2023	5,27	114,76	5,27	114,76	4,59
		2014-2022	4,81	104,74	4,59	99,95	
		2014-2021	4,02	87,54	3,49	76,00	
		2014-2020	3,41	74,25	2,90	63,15	
		2014-2019	2,80	60,97	2,45	53,35	
		2014-2018	2,37	51,61	1,96	42,68	
		2014-2017	2,69	58,58	1,66	36,15	
		2014-2016	2,21	48,12	0,42	9,15	
		2014-2015	0,33	7,19	0,33	7,19	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	15 925 348,72	101,36	12 428 221,20	79,10	15 711 305,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	15 925 348,72	101,36	12 428 221,20	79,10	15 711 305,00

Domaine prioritaire 2C+							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
Total des investissements en faveur d'une gestion efficace et durable des forêts (€) (P2C) (€)		2014-2023			13 595 972,94	53,46	25 430 603,51
		2014-2022			12 643 687,27	49,72	
		2014-2021			10 301 558,58	40,51	
		2014-2020			9 393 258,00	36,94	
		2014-2019			6 992 950,00	27,50	
		2014-2018			5 548 701,43	21,82	
		2014-2017			536 984,63	2,11	
		2014-2016			232 500,00	0,91	
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	1 157 648,75	100,00	1 141 234,05	98,58	1 157 648,58
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	3 948 814,08	51,77	3 866 656,69	50,69	7 627 753,63
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	159 956,56	98,87	82 659,00	51,09	161 780,11
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	5 266 419,39	58,86	5 090 549,74	56,90	8 947 182,32

Domaine prioritaire 3A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)		2014-2023					0,00
		2014-2022					
		2014-2021					
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015	0,01				
Total des investissements (public et privé) dédiés à la transformation et la commercialisation (euros)		2014-2023			12 000 815,89	41,59	28 854 916,97
		2014-2022			7 309 144,71	25,33	
		2014-2021			4 229 559,15	14,66	
		2014-2020			3 662 124,00	12,69	
		2014-2019			2 660 262,00	9,22	
		2014-2018			1 248 480,00	4,33	
		2014-2017			520 912,37	1,81	
		2014-2016			384 931,00	1,33	
		2014-2015			27 476,00	0,10	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	7 156 208,63	62,00	4 766 693,78	41,30	11 541 966,79
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	7 156 208,63	62,00	4 766 693,78	41,30	11 541 966,79

Priorité P4						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2023			18,35	139,76	13,13
	2014-2022			17,79	135,50	
	2014-2021			15,93	121,33	
	2014-2020			13,67	104,12	
	2014-2019			13,27	101,07	
	2014-2018					
	2014-2017			5,79	44,10	
	2014-2016					
	2014-2015					
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2023			19,24	134,45	14,31
	2014-2022			18,64	130,26	
	2014-2021			16,74	116,98	
	2014-2020			14,37	100,42	
	2014-2019			14,35	100,28	
	2014-2018			11,69	81,69	
	2014-2017			6,66	46,54	
	2014-2016					
	2014-2015			0,30	2,10	
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2023			19,49	133,45	14,60
	2014-2022			18,90	129,41	
	2014-2021			16,97	116,20	
	2014-2020			14,57	99,76	
	2014-2019			14,56	99,69	
	2014-2018			12,16	83,26	
	2014-2017			10,48	71,76	

		2014-2016					
		2014-2015			3,49	23,90	
Total des investissements (public et privé) en forêt en faveur de l'eau (euros)		2014-2023					0,00
		2014-2022					
		2014-2021					
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Total des investissements (public et privé) en forêt en faveur de la biodiversité (euros)		2014-2023			1 895 602,79	75,68	2 504 683,99
		2014-2022			1 448 841,46	57,85	
		2014-2021			1 141 406,83	45,57	
		2014-2020			838 472,00	33,48	
		2014-2019			555 746,00	22,19	
		2014-2018			377 028,06	15,05	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	138 783,31	89,80	50 670,69	32,79	154 549,22
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	7 074 625,25	32,39	4 158 881,31	19,04	21 844 203,98
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	9 609 232,79	98,18	7 453 847,79	76,16	9 787 174,28
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	37 430 923,15	99,75	30 828 705,33	82,16	37 523 438,81
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	28 189 405,05	90,87	22 126 740,40	71,33	31 020 272,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	40 426 676,79	100,00	40 259 966,00	99,59	40 426 326,67

M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	496 558,38	98,50	190 615,47	37,81	504 140,30
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	123 366 204,72	87,33	105 069 426,99	74,38	141 260 105,26

Domaine prioritaire 5C							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T16: total des investissements (€) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)		2014-2023	29 346 132,59	184,46	29 346 132,59	184,46	15 909 260,80
		2014-2022	28 147 292,72	176,92	28 147 292,72	176,92	
		2014-2021	11 519 404,16	72,41	11 519 404,16	72,41	
		2014-2020	11 519 404,16	72,41	11 519 404,16	72,41	
		2014-2019	5 723 233,00	35,97	5 723 233,00	35,97	
		2014-2018	5 723 233,00	35,97	5 723 233,00	35,97	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	722 050,25	79,36	309 394,42	34,01	909 827,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	10 168 907,94	131,22	10 018 588,93	129,28	7 749 283,74
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	10 890 958,19	125,77	10 327 983,35	119,27	8 659 110,74

Domaine prioritaire 5D							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
Nombre de plans climat visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et/ou les émissions d'amoniac (nombre d'opérations)		2014-2023			11,00	100,00	11,00
		2014-2022			11,00	100,00	
		2014-2021					
		2014-2020			8,00	72,73	
		2014-2019			8,00	72,73	
		2014-2018			5,00	45,45	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	1 075 736,72	111,28	1 075 736,71	111,28	966 667,44
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	1 075 736,72	111,28	1 075 736,71	111,28	966 667,44

Domaine prioritaire 6B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2023			75,00	277,78	27,00
	2014-2022			68,00	251,85	
	2014-2021			54,00	200,00	
	2014-2020			32,00	118,52	
	2014-2019			10,00	37,04	
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2023			52,33	108,21	48,36
	2014-2022			47,13	97,46	
	2014-2021			27,54	56,95	
	2014-2020			24,49	50,64	
	2014-2019			10,87	22,48	
	2014-2018			8,91	18,43	
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2023			28,74	103,06	27,89
	2014-2022			28,74	103,06	
	2014-2021			28,74	103,06	
	2014-2020			28,74	103,06	
	2014-2019			28,74	103,06	
	2014-2018			28,74	103,06	
	2014-2017			28,74	103,06	

		2014-2016			28,74	103,06	
		2014-2015			28,74	103,06	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	515 299,83	47,80	431 078,65	39,99	1 077 965,73
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	21 873 945,28	50,59	14 454 140,04	33,43	43 241 117,51
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	14 216 445,05	116,40	9 062 845,64	74,21	12 213 020,63
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	36 605 690,16	64,75	23 948 064,33	42,36	56 532 103,87

1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire

1/ MISE EN OEUVRE EN 2023 DU PDR ALSACE 2014-2022

1-1/Modification du PDR Alsace 2014-2022

La modification du PDR en 2023 a porté sur des évolutions de certaines modalités d'intervention pour quelques dispositifs (notamment augmentation de certains plafonds de dépenses éligibles ou de taux d'aide publique) de manière à mieux accompagner les porteurs de projets.

Elle s'est également accompagnée de transferts de maquette vers les dispositifs affichant une augmentation des besoins.

1-2/ Rapport Annuel de Mise en Œuvre (RAMO) portant sur l'année civile 2022

Le RAMO du PDR 2014-2022 Alsace portant sur l'année civile 2022 a été soumis à l'avis du Comité régional de suivi des programmes européens Alsace par consultation écrite du 11 au 23 juillet 2023 puis adressé à la Commission européenne le 24 juillet 2023 qui l'a approuvé en septembre 2023.

1-3/ Suivi du Cadre de performance

Les progrès dans la réalisation des objectifs du PDR Alsace 2014-2022 à fin 2022 sont décrits dans le RAMO portant sur l'année civile 2022 et transmis à la Commission européenne en date du 24 juillet 2023.

1-4/ Dégagement d'office

L'état d'avancement des paiements FEADER au 31 décembre 2023 a permis d'éviter un dégagement d'office en 2023, 100% du montant de paiement FEADER à justifier au titre de l'année 2023, au regard du profil de paiement FEADER fixé dans le PDR Alsace, ayant été atteint.

2/ ETAT D'AVANCEMENT DE LA CONTRIBUTION DU PDR ALSACE AUX PRIORITES ET DOMAINES PRIORITAIRES

La contribution du PDR Alsace aux priorités et domaines prioritaires (DP) est présentée ci-après sur la base de la dépense publique totale (montant total d'aides publiques) engagée ou payée :

- la dépense publique totale engagée est calculée sur l'ensemble des opérations qu'elles soient achevées ou non,
- la dépense publique totale payée est calculée sur l'ensemble des opérations ayant fait l'objet d'un paiement, qu'elles soient achevées ou non.

Dépense publique totale engagée

Au 31 décembre 2023, le montant de la dépense publique totale engagée s'élève à 246M€ (223M€ à fin 2022) dont 146M€ (108 M€ à fin 2022) de FEADER.

La dépense publique totale engagée a bien progressé en 2023 passant de 223M€ à fin 2022 à 246 M€ à fin 2023 (+ 23M€ soit une progression de 10%).

Le taux d'engagement du FEADER au regard de la maquette du PDR validée en 2023 a progressé de 9 points passant de 73% à fin 2022 à 82% à fin 2023.

Le montant total d'aides publiques engagées se répartit, selon les Priorités de l'Union européenne, comme suit :

- Priorité 2-compétitivité agricole et forestière : 67,3 M€
- Priorité 3-chaîne alimentaire : 7,1M€
- Priorité 4-environnement : 123,3M€
- Priorité 5-énergie, climat : 11,9M€
- Priorité 6-territoires : 36,6M€

Source : Données ODR (Observatoire du Développement rural) au 31 décembre 2023 (hors Assistance technique)

Dépense publique totale payée

En considérant l'ensemble des opérations ayant fait l'objet d'au moins un paiement au titre du PDR Alsace, la dépense publique totale payée cumulée de 2014 à 2023 s'élève à 201M€ (176 M€ à fin 2022), dont 123M€ (108 M€ à fin 2022) de FEADER.

La dépense publique totale payée connaît une forte progression en 2023, passant de 176M€ à 201M€ (+ 25 M€ soit une progression de 14%).

Au cours de l'année 2023, le taux de paiement du FEADER au regard de la maquette du PDR validée en 2023 a progressé de 12 points passant de 59% à fin 2022 à 69% à fin 2023.

Le montant total d'aides publiques payées se répartit, selon les Priorités de l'Union européenne comme suit :

- Priorité 2-compétitivité agricole et forestière : 56,6M€
- Priorité 3- chaîne alimentaire : 4,7M€
- Priorité 4- environnement : 105M€
- Priorité 5- énergie, climat : 11,4M€
- Priorité 6- territoires : 23,9M€

Source : Données ODR (Observatoire du Développement rural) au 31 décembre 2023 (hors Assistance technique)

Commentaires par Priorités :

Priorité 1: favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales

La Priorité 1 ne fait pas l'objet d'une programmation directe. C'est une priorité transversale qui est fléchée à titre secondaire. Les mesures mobilisées pour répondre à cette priorité, à titre secondaire, sont les suivantes :

M1 - Transfert de connaissances et actions d'information

M2 - Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation

M16 – Coopération

La mesure 1 (TO 0101A – Formation) ainsi que le TO 1602A - nouveaux produits sont programmés à titre principal sur la Priorité 4 (DP 4A), le TO 1607B - démarches collective dans le secteur forestier est programmé à titre principal sur la Priorité 2 (DP 2C+).

Au 31/12/2023 :

La dépense publique engagée s'élève à pour 0,8M€ (également 0,8M€ à fin 2022) et à 0,3M€ de dépense publique payée.

Le niveau d'engagement des TO fléchés à titre secondaire sur la Priorité 1 est identique à celui de fin 2022 : aucune dépense publique supplémentaire n'a été engagée en 2023.

Pour rappel, la mise en œuvre complexe des opérations de formation n'a pas permis d'encourager les cofinancements publics dans le cadre PDR et a conduit les opérateurs à monter les projets de formation en dehors du cadre du PDR avec pour conséquence une forte sous réalisation de cette mesure.

La mesure M2 est clôturée depuis 2019 (le financement au titre de cette mesure intervient en dehors du PDR).

Priorité 2: amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts

Domaine prioritaire 2A) Améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts

La mesure mobilisée pour répondre à ce domaine prioritaire à titre principal est la suivante :

M04 – Investissements physiques

4 types d'opération de la M04 sont fléchés sur ce domaine prioritaire 2A : 0401A modernisation des bâtiments d'élevage, 0401B stratégies de filières et/ou territoires, 0401C CUMA et 0401E investissements énergétiques et climatiques.

Au 31/12/2023 :

Les opérations engagées sur le DP 2A totalisent 46,1M€ (contre 48,1M€ à fin 2022) de dépense publique engagée et 39,1M€ (contre 33,5M€ à fin 2022) de dépense publique payée.

Le DP 2A concerne notamment le soutien des projets d'investissements dans la modernisation des bâtiments d'élevage (TO 0401A -investissements pour la modernisation des bâtiments d'élevage) mais ne concerne plus le dispositif relatif aux projets d'investissements productifs environnementaux depuis que ceux-ci sont rattachés non plus au DP 2A mais au DP 4B suite à la modification du PDR intervenue en 2022. Ainsi le montant de dépense publique engagée au titre des projets d'investissements productifs environnementaux relève désormais de la Priorité 4.

Depuis 2023, les nouveaux dossiers d'investissements de modernisation des bâtiments d'élevage sont pris en charge par le FEADER RDR4.

En 2023, seuls quelques nouveaux dossiers CUMA ont été engagés sur le DP 2A mais cette légère augmentation du FEADER engagé sur le TO CUMA ne compense pas la diminution des engagements liés à des désengagements de dossiers (abandons de projets ou sous réalisation) sur le TO 0401A.

C'est pourquoi la dépense publique engagée sur le DP 2A affiche une diminution en 2023.

La dépense publique payée continue de progresser du fait de la mise en paiement notamment des dossiers de modernisation des bâtiments d'élevage.

Domaine prioritaire 2B) Faciliter l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations

La mesure mobilisée pour répondre à ce domaine prioritaire à titre principal est la suivante :

M06 – Développement des exploitations agricoles et des entreprises

2 types d'opération de la M06 sont fléchés sur le domaine prioritaire 2B : 0601A-DJA et 0601B-Prêts bonifiés

Au 31/12/2023 :

La dépense publique cumulée sur le DP 2B représente 15,9 M€ en engagement (contre 13,6 M€ à fin 2022) et 12,4 M€ en paiement (contre 10,4 M€ à fin 2022).

Sur le DP 2B, en 2023, la très bonne dynamique des installations en agriculture de jeunes agriculteurs (JA) sur le territoire s'est poursuivi comme tout au long de la programmation RDR3. L'année 2023 correspond à la dernière année de sélection de projets d'installation de JA sur le RDR3 avec près de 90 projets engagés pour 1,3M€ de FEADER (identique à 2022). A partir de 2024, les projets d'installation de JA sont financés sur le FEADER RD4.

Le TO 0601B-prêts bonifiés est clôturé depuis 2017.

Domaine prioritaire 2C+) Améliorer la viabilité et la compétitivité des entreprises forestières et promouvoir la gestion durable des forêts

Les mesures mobilisées pour répondre à cette priorité sont les suivantes :

M08 – Modernisation et amélioration de la mécanisation de la récolte

M16 – Coopération

3 types d'opération sont fléchés sur le domaine prioritaire 2C+ : TO 0806A mécanisation récolte, TO 1607B émergence de démarches collectives dans le secteur forestier et TO 1608C plans de gestion forestière.

Au 31/12/2023 :

La dépense publique sur le DP 2C+ s'élève à 5,2M€ (contre 8,6M€ à fin 2022) en engagement et 5M€ en paiement (contre 4,5M€ à fin 2022) dont une partie est prise en charge par les crédits FEADER du plan de relance de l'Union européenne.

Le DP 2C+ étant également doté de crédits FEADER du plan de relance de l'Union européenne, l'année 2023 voit la poursuite des engagements et des paiements démarrés en 2022. La part de la relance dans la dépense publique totale est de 2,3M€ (contre 1,1 M€ à fin 2022) de dépense publique engagée et 1,1M€

(contre 0,4 M€ à fin 2022) de dépense publique payée.

La baisse du montant de dépense publique engagée en 2023 provient de la modification du PDR concernant le refléchage des projets de desserte forestière vers le DP 5C et non plus du DP 2C+.

Dans le cadre de la modification du PDR en 2023, la maquette FEADER socle du TO 0806A entreprises de travaux forestiers a été fortement augmentée pour répondre à l'augmentation des besoins de financement avec l'ouverture de 2 phases supplémentaires de l'appel à projets 2022/2023 « mécanisation de la récolte ». Les projets sélectionnés en 2023 au titre de ces dernières vagues de l'appel à projets ne sont pas encore tous engagés à fin 2023.

Priorité 3: promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être animal ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture

Domaine prioritaire 3A) Améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles

Les mesures mobilisées pour répondre à cette priorité sont les suivantes :

M03 – Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires

M04 – Investissements physiques

3 types d'opération sont fléchés sur le domaine prioritaire 3A : TO 0402F –

transformation/commercialisation, TO 0301A-certification à un régime de qualité alimentaire et TO 0302B-promotion des régimes de qualité alimentaire

Au 31/12/2023 :

Sur le DP 3A, la dépense publique totale engagée atteint 7,1M€ (contre 4,5M€ à fin 2022) et 4,7M€ en paiement (contre 2,8M€ à fin 2022).

Le DP 3A étant également doté de crédits FEADER du plan de relance de l'Union européenne, l'année 2023 voit la poursuite des engagements et des paiements démarrés en 2022. La part de la relance dans la dépense publique totale est de 1,3M€ (identique à fin 2022) de dépense publique engagée et 1,1M€ (contre 0,2M€ à fin 2022) de dépense publique payée.

Le démarrage en 2022 des engagements des dossiers du TO 0402F – transformation/commercialisation au titre du FEADER relance s'est poursuivi en 2023 avec une vingtaine de dossiers engagés pour plus de 0,8M€ de FEADER engagé.

Dans le cadre de la modification du PDR en 2023, ce TO a fait l'objet d'une diminution de la maquette des crédits FEADER socle afin d'optimiser l'utilisation des reliquats et de répondre à l'augmentation des besoins sur la Priorité 6 (TO services, TO tourisme et LEADER).

La mesure 3 - régime de qualité a été clôturée suite à la prise en charge de ces projets en dehors du PDR.

Priorité 4: restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie

Les mesures mobilisées sur cette priorité pour les terres agricoles à titre principal sont les suivantes :

M01 - Transfert de connaissances et actions d'information

M02 - Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation

M04 - Investissements physiques : TO 0401D (investissements productifs environnementaux), TO 0403H (investissements dans les infrastructures agricoles) et 0404I (investissements non productifs)

M07 - Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales : TO 0706D (animation des documents de gestion des sites Natura 2000), 0706F (aide à l'adaptation de la conduite pastorale des troupeaux) et 0706G (restauration et valorisation du patrimoine naturel)

M10 - Agroenvironnement - climat

M11 - Agriculture biologique

M13 - Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques

M16 – Coopération : TO 1602A (nouveaux produits)

Les mesures mobilisées sur cette priorité pour les terres forestières à titre principal sont les suivantes :

M01 - Transfert de connaissances et actions d'information

M02 - Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation

M07 - Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales : TO 0706E (contrats Natura 2000)

Au 31/12/2023 :

Les dossiers engagés sur la Priorité 4 représentent un total de 123,3M€ (contre 114,8M€ à fin 2022) de dépense publique engagée et de 105M€ (contre 95,4M€ à fin publique payée).

Le Priorité 4 est également dotée de crédits FEADER du plan de relance de l'Union européenne. L'année 2023 voit la poursuite des engagements et des paiements démarrés en 2022. La part de la relance dans la dépense publique totale est de 0,4M€ (0,1M€ à fin 2022) de dépense publique engagée et 0,4M€ (contre 0,1M€ à fin 2022) de dépense publique payée.

En 2023, l'augmentation du niveau d'engagement de la Priorité 4 avec plus de 5,5M€ de FEADER engagé provient essentiellement de la fin des engagements des dossiers de la campagne PAC 2022 de la Mesure 10 MAEC et de la Mesure 11 agriculture biologique. A partir de la campagne PAC 2023, seules les MAEC API et PRM ainsi que la MAB continuent d'être engagées sur le RDR3. Les MAEC hors API et PRM, l'agriculture biologique hors MAB et l'ICHN sont désormais financés sur le RDR4.

Au 31/12/2023, le niveau d'engagement et de paiement des mesures surfaciques était le suivant :

- mesure 10-MAEC : 37,4 M€ de dépense publique engagée dont 30,8 M€ payée
- mesure 11-AB : 28,1 M€ de dépense publique engagée dont 22,1 M€ payée
- mesure 13-ICHN : 40,4 M€ de dépense publique engagée et payée

Par ailleurs, suite à la modification du PDR en 2022, le TO 0401D « Investissements productifs environnementaux » est fléché à titre principal vers le DP 4B (et à titre secondaire le DP 2A) mettant ainsi en avant sa forte contribution aux enjeux environnementaux.

Il a fait l'objet dans le cadre de la modification du PDR de 2023 d'une augmentation du plafond des investissements éligibles pour mieux accompagner les porteurs de projets à répondre aux besoins du marché.

Les derniers appels à projets ouverts sur ce TO ayant rencontré un vif succès, l'année 2023 est marquée par l'engagement de plus de 180 dossiers et le paiement de plus de 150 dossiers.

Par ailleurs, depuis 2022, les projets de Plantations de haies (type d'opération préfigurant le futur dispositif Agroforesterie 23-27) sont financés avec des crédits FEADER socle (auparavant ces dossiers étaient financés uniquement sur des crédits relance de l'Etat) via le PDR Alsace quelle que soit leur localisation sur l'ensemble du territoire du Grand Est.

Les premiers dossiers Plantons des Haies avec du FEADER ont été engagés fin 2022. En 2023, ce sont plus de 80 dossiers qui ont été engagés et plus de 30 qui ont été payés.

Le démarrage en 2022 de l'engagement des dossiers MAEC apicole sur le FEADER relance s'est poursuivi en 2023 avec l'engagement d'une quarantaine de dossiers.

Priorité 5: promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie

Domaine prioritaire 5C) Faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, des résidus et d'autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie

Les mesures mobilisées sur cette priorité à titre principal sont les suivantes :

M04 - Investissements physiques : TO 0403G amélioration de la desserte forestière et M06 – Développement des exploitations agricoles et des entreprises : TO 0604C soutien aux projets de méthanisation.

Au 31/12/2023 :

La dépense publique engagée et payée sur le DP 5C représente respectivement 10,8M€ (contre 10,5M€ à fin 2022) et 10,3M€ (contre 9,4M€ à fin 2022).

La dépense publique supplémentaire engagée en 2023 provient du TO 0403G « desserte forestière » qui depuis la modification du PDR en 2022 relève du domaine prioritaire 5C (au lieu de 2C+ celui-ci devenant une contribution à titre secondaire).

Les projets d'unité de méthanisation (TO 0604C) sont tous engagés et payés (6 dossiers). Ce TO a été clôturé en 2019, les nouveaux projets de méthanisation étant pris en charge depuis 2020 par le FEDER.

Domaine prioritaire 5D) Réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac provenant de l'agriculture

La mesure mobilisée pour répondre à ce domaine prioritaire est la suivante :

M07 - Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales : TO 0706C actions de sensibilisation liées aux plans climat

Au 31/12/2023 :

Les dossiers engagés sur le DP 5D totalisent un montant de dépense publique engagée de 1M€ (inchangé par rapport à fin 2022) et de 1M€ de dépense publique payée (inchangé par rapport à fin 2022).

Depuis fin 2021, l'ensemble des dossiers de plans climat sont engagés (8 dossiers sélectionnés au titre du 1er appel à projets 2015-2017 puis 3 dossiers au titre du 2ème et dernier appel à projet 2018-2020).

Priorité 6: promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

Domaine prioritaire 6B) Promouvoir le développement local dans les zones rurales

Les mesures programmées sur ce domaine prioritaire sont les suivantes :

M06 - Développement des exploitations agricoles et des entreprises : TO 0604D création et développement d'activités économiques touristiques relevant du secteur marchand

M07 - Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales : TO 0704A création et développement des services en milieu rural, TO 0705B développement et promotion du tourisme rural et TO 0706H préservation et valorisation du patrimoine culturel rural et TO 0704I service de base en milieu rural

M19 - LEADER

Au 31/12/2023 :

Le montant de la dépense publique engagée sur le DP 6B est de 36,5M€ (contre 25,3M€ à fin 2022). La dépense publique payée s'élève 23,9 M€ (contre 19,2M€ à fin 2022).

La dépense publique supplémentaire engagée et payée en 2023 concerne essentiellement les projets LEADER (TO 1902B-stratégies locales) et la M07 (TO 0704A – services).

En 2023, le DP 6B a fait l'objet d'un abondement de maquette FEADER essentiellement en faveur du TO 0704I « Soutien aux services de base en milieu rural » et de LEADER pour répondre aux forts besoins sur ce TO.

Le Priorité 6 est également dotée de crédits FEADER du plan de relance de l'Union européenne pour financer le TO 0704I soutien aux services de base en milieu rural afin de soutenir des projets permettant de

développer des services à la population en zone rurale. En 2022, ce TO a été également ouvert au financement par des crédits FEADER socle afin de pouvoir répondre aux forts besoins des projets sélectionnables du territoire.

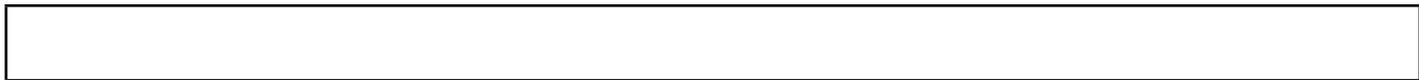
Sur le FEADER relance, l'année 2023 voit la poursuite des engagements démarrés en 2022 avec 1,5M€ de FEADER supplémentaire engagé, et le démarrage des paiements.

Progrès dans la réalisation des objectifs à fin 2023

L'évolution de la réalisation des indicateurs cibles au regard des objectifs fixés pour le PDR Alsace pour chaque domaine prioritaire est décrite dans le tableau en pièce jointe.

Nom de l'indicateur cible	Période	Valeur cible à atteindre au 31/12/2025	Valeur atteinte au 31/12/2023	% d'atteinte de la cible	Commentaires
T1 : pourcentage des dépenses publiques (domaine prioritaire 1A)	2014-2023	0,28%	0,11%	39,17%	Suite au remaquetage de 2023 qui a fait évoluer la valeur de la cible T1 (diminution de la cible de 0,3 à 0,26) (M01 formation et M10 coopération), le taux d'atteinte de la cible passe de 36% à 39%.
	2014-2022	0,30%	0,11%	36,67%	Suite au remaquetage de 2022 qui a fait évoluer la valeur de la cible T1 (diminution de la cible de 0,6 à 0,3) (formation et coopération), le taux d'atteinte de la cible passe de 17% à fin 2021 à 36% à fin 2022.
T2 : nombre total d'opérations de coopération soutenues (domaine prioritaire 1B)	2014-2023	6	3	50,00%	Suite au remaquetage de 2023 qui a fait évoluer la valeur de la cible T2 (diminution de la cible de 7 à 6) (M10 coopération), le taux d'atteinte de la cible passe de 42% à 50%.
	2014-2022	7	3	42,86%	Suite au remaquetage de 2022 qui a fait évoluer la valeur de la cible T2 (diminution de la cible de 15 à 7) (coopération), le taux d'atteinte de la cible passe de 20% à fin 2021 à 42% à fin 2022.
T3 : nombre total de participants formés (domaine prioritaire 1C)	2014-2023	500	55	11,00%	Aucun nouveau dossier n'ayant été payé en 2023, le taux d'atteinte de la cible de l'indicateur T3 (formation) reste stable à 11% à fin 2022 (même taux que celui atteint à fin 2021).
	2014-2022	500	55	11,00%	Aucun nouveau dossier n'ayant été payé en 2022, le taux d'atteinte de la cible de l'indicateur T3 (formation) reste stable à 11% à fin 2022 (même taux que celui atteint à fin 2021).
T4 : pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la reconstruction ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2023	12,74%	11,06%	86,87%	Au remaquetage de l'année 2023, la valeur de la cible T4 a très légèrement diminué (diminution de 12,9% à 12,7%) (élevage, végétal et CUMA). Suite au refléchage de l'agregement vers le domaine prioritaire 4B (des dossiers avec un premier paiement basculé du domaine prioritaire 2A à 4B), le taux d'atteinte de la cible sur le domaine prioritaire 2A diminue de 88% à 87%.
	2014-2022	12,94%	11,41%	88,18%	Suite au remaquetage de l'année 2022 qui a fait évoluer la valeur de la cible T4 (diminution de 16% à 13%) (élevage, végétal et CUMA) et des dossiers supplémentaires payés au cours de l'année 2022, le taux d'atteinte de la cible augmente de 58% à fin 2021 à 88% à fin 2022.
T5 : pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2023	4,59%	5,27%	114,91%	Le taux de réalisation de l'indicateur T5 dépasse la valeur cible 2025.
	2014-2022	4,59%	4,59%	100,00%	Suite au remaquetage de l'année 2022 qui a fait évoluer la valeur de la cible T5 (légère augmentation de 4,1 à 4,5%) (installation des jeunes agriculteurs) et suite aux dossiers supplémentaires payés au cours de l'année 2022, le taux d'atteinte de la cible augmente de 83% à fin 2021 à 100% à fin 2022.
Total des investissements en faveur d'une gestion efficace et durable des forêts (en euros) (indicateur spécifique) (domaine prioritaire 2C+)	2014-2023	26 430 604	13 595 973	53,46%	Au remaquetage de l'année 2023, la valeur de la cible pour le DP2C+ augmente de 21,7M€ à 25,4M€ (desserte et ETF). Suite au refléchage de la desserte forestière vers le domaine prioritaire 5C (des dossiers avec un premier paiement basculé du domaine prioritaire 2C+ à 5C), le taux d'atteinte de la cible sur le domaine prioritaire 2C+ diminue de 58% à 53%.
	2014-2022	2 479 979	1 448 842	58,42%	Suite au remaquetage de l'année 2022 qui a fait évoluer légèrement la valeur de la cible T6 de substitution (diminution de 2,5 M€ à 2,4 M€) (formation et coopération en foresterie) et à l'augmentation du nombre de dossiers payés, le taux de réalisation de l'indicateur T6 de substitution a progressé en passant de 44% à fin 2021 à 58% à fin 2022.
T9 : pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (en Ha) (domaine prioritaire 4A)	2014-2023	14,60%	19,49%	133,49%	Le taux de réalisation de l'indicateur T9 dépasse la valeur cible 2025.
	2014-2022	14,60%	18,90%	129,45%	Le taux de réalisation de l'indicateur T9 dépasse la valeur cible 2025.
T10 : pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (en Ha) (domaine prioritaire 4B)	2014-2023	14,31%	19,24%	134,43%	Le taux de réalisation de l'indicateur T10 dépasse la valeur cible 2025.
	2014-2022	14,31%	18,64%	130,26%	Le taux de réalisation de l'indicateur T10 dépasse la valeur cible 2025.
T12 : pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (en Ha) (domaine prioritaire 4C)	2014-2023	13,13%	18,35%	139,75%	Le taux de réalisation de l'indicateur T12 dépasse la valeur cible 2025.
	2014-2022	13,13%	17,79%	135,49%	Le taux de réalisation de l'indicateur T12 dépasse la valeur cible 2025.
T16 : total des investissements (en euros) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)	2014-2023	18 449 999	29 346 133	159,06%	Le taux de réalisation de l'indicateur T16 (méthanisation) dépasse la valeur cible 2025.
	2014-2022	18 449 999	28 147 293	152,56%	Le taux de réalisation de l'indicateur T16 (méthanisation) dépasse la valeur cible 2025.
T17-18 bis (indicateurs T17 et T18 de substitution) : Nombre de plans climat visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et/ou les émissions d'ammoniac (domaine prioritaire 5D)	2014-2023	11	11	100,00%	Le taux de réalisation des indicateurs T17 et T18 de substitution (plan climat) atteint la valeur cible 2025.
	2014-2022	11	11	100,00%	Le taux de réalisation à fin 2022 atteint 100% de la valeur cible 2025 (progression de 28 points) des indicateurs T17 et T18 de substitution (plan climat).
T21 : pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2023	27,89%	28,74%	103,03%	Le taux de réalisation de l'indicateur T21 dépasse la valeur cible 2025 depuis que les GAL ont été sélectionnés en 2015.
	2014-2022	27,89%	28,74%	103,03%	Le taux de réalisation de l'indicateur T21 dépasse la valeur cible 2025 depuis que les GAL ont été sélectionnés en 2015.
T22 : pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2023	48,36%	52,33%	108,20%	Le taux de réalisation de l'indicateur T22 dépasse la valeur cible 2025.
	2014-2022	48,36%	47,13%	97,46%	Le taux de réalisation de l'indicateur T22 a fortement progressé en 2022 pour atteindre 97% de la valeur cible 2025 à fin 2022 (contre 56% à fin 2021).
T23 : emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2023	27	75	277,78%	Le taux de réalisation de l'indicateur T23 dépasse la valeur cible 2025.
	2014-2022	27	68	251,85%	Le taux de réalisation de l'indicateur T23 dépasse la valeur cible 2025.

Progression réalisation objectifs à fin 2023



1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2017, 2018.

1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]

1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro)

--

2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION

2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.

En 2023, aucune modification n'a été apportée à la section du PDR Feader Alsace.

Depuis la fusion des 3 régions au 1er Janvier 2016 – Alsace, Champagne Ardenne et Lorraine- toutes les actions d'évaluations intermédiaires sont conduits en commun, sous la coordination d'une Chargée de mission dédiée, rattachée au Pôle Suivi Evaluation du Feader au sein du Service Pilotage de la Délégation aux Fonds Européens.

2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).

Les activités d'évaluation en 2023 se sont concentrées principalement sur :

- Production du RAMO sur la mise en œuvre du **PDR Alsace** sur l'année 2022. RAMO transmis à la Commission le 24 juillet 2023 à l'issue d'une consultation du Comité de Suivi du 11 au 23 juillet. Le RAMO a été accepté par la Commission, sans observations, le 8 septembre 2023.
- L'accompagnement à la démarche d'évaluation des GAL est désormais achevé. Les GAL ont procédé à leur évaluation.

2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).

Le PDR dans sa section 9.4 du Plan d'évaluation, consacrée aux « données et informations », prévoit que les données nécessaires à la réalisation des évaluations telles que prévues par la réglementation seront disponibles notamment grâce aux données de suivi du PDR issues des outils de gestion nationaux ISIS, OSIRIS, Valorisation OSIRIS et aux données régionales internes.

Suivi complémentaire des données par les services instructeurs :

Ce suivi des données est partagé entre l'AG et les Services Instructeurs partenaires (Guichet Unique – Service Instructeur : GUSI).

Afin de suivre l'avancement des PDR 2014-2022 en termes d'engagement et de paiement, l'Autorité de gestion (Pôles FEADER) et les GUSI peuvent utiliser les ressources du Portail de valorisation des données OSIRIS (ValOsiris) pour les mesures non surfaciques, et pour les mesures surfaciques les exports ISIS qui permettent de disposer des données d'engagement par campagne PAC et des données de paiement par campagne d'annuité de paiement. Par ailleurs, les GUSI ont mis en place des tableaux de bord complémentaires d'OSIRIS afin de suivre les dépôts des demandes d'aide des dossiers relevant de leur

instruction (avant la phase d'instruction gérée dans OSIRIS). De son côté, l'AG (Pôles FEADER) a mis en place un suivi des dossiers programmés en Comité régional de programmation FEADER. Dans le même temps, dans le cadre de la valorisation de la donnée, l'AG (Service Pilotage) produit et met à jour régulièrement des Tableaux de Bord à partir du retraitement des données recueillies dans ValOsiris et dans ISIS, notamment des tableaux mensuels de suivi de l'état d'avancement en engagement et en paiement FEADER pour chacun des 3 PDR du Grand Est.

Par ailleurs, le Service Pilotage peut être amené à répondre à des besoins spécifiques, comme par exemple dans le cadre des appels à projets PCAE, avec l'édition de tableaux de suivi de l'état d'avancement de l'instruction (et notamment du plan de financement) des dossiers dans Osiris (en amont de la programmation), ces tableaux de bord étant ensuite utilisés comme support de présentation en Comités de sélection). D'autres tableaux de bord permettent de suivre l'état d'avancement de la programmation de chaque PDR (engagement/paiement en Feader ou en dépense publique totale par TO et mesure), par GAL ou par département par exemple selon les besoins.

La mise à disposition d'un module 'expert' dans l'outil ValOsiris et la formation de 2 agents permet à l'AG d'être autonome et réactive dans l'extraction et le traitement des données et à la construction de différents tableaux de bord, dès lors que celles-ci sont disponibles sous l'outil de gestion OSIRIS.

L'Autorité de Gestion a également sensibilisé les instructeurs à l'importance des « Indicateurs » en vue de permettre pour les RAMO d'exporter des données homogènes et fiables. Depuis 2020, les indicateurs de réalisation des dossiers doivent être renseignés dans OSIRIS avant leur mise en paiement.

Instrumentation OSIRIS :

Sont actuellement opérationnels pour le PDR Alsace 45 outils pour le Feader socle et 3 outils pour le Feader Relance.

Les 3 outils pour la Relance concernent les dispositifs suivants : Investissements de transformation/commercialisation (TO 0402F); Modernisation et amélioration de la mécanisation de la récolte (TO 0806A), Soutien aux services de base en milieu rural (création d'un nouveau TO 0704I).

Par ailleurs, 7 outils existants ont été modifiés en 2022.

L'AG met également régulièrement à jour les feuilles de calculs de ces différents outils.

Outil spécifique d'appui au renseignement des RAMO : l'Observatoire du Développement Rural (ODR) :

L'Observatoire du Développement Rural (ODR), plateforme logicielle créée et gérée par l'INRAE, fournit des données que l'AG peut utiliser pour renseigner les RAMO. Pour établir ces données, l'ODR procède par traitement des données brutes fournies par l'ASP et le Ministère de l'Agriculture. Les principales actions de l'ODR en 2023 sont :

- Production des données relatives aux mesures SIGC dont l'ICHN pour la production des RAMO
- Poursuite de la réflexion sur une proposition de mutualiser le calcul de certains indicateurs de résultats et d'impact en vue de la préparation de l'évaluation exposé de 2026.

Groupes de travail mis en place au niveau national

Afin d'améliorer la fourniture et la gestion des données, deux groupes de travail spécialisés ont été constitués dès les premières années de la programmation, : un Groupe de Travail Suivi-Evaluation – GTSE – lancé dès 2014, sur l'optimisation de la récolte de données. Il s'agit d'un lieu d'échanges entre toutes les Autorités de Gestion, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) et l'Agence de Services et de Paiement (ASP). Cette instance de partage permet aux Autorités de Gestion de confronter leurs difficultés rencontrées à l'occasion de productions statistiques et les moyens de lever ces difficultés, mais elle permet également de travailler à une interprétation/compréhension commune et partagée des données de manière à faire remonter des valeurs comparables entre PDR.

En 2023 le GTSE s'est réuni le 2 fois en juin et novembre.

2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.

Maison d'édition	./.
Auteur(s)	Service FEADER et Service Pilotage de la Direction des Fonds Européens
Intitulé	Rapport évaluation RAMO 2023 Alsace
Résumé	<p>Le rapport annuel de mise en œuvre (RAMO) pour l'année 2023 établit un bilan pour l'année 2022 des réalisations du Programme de Développement Rural (PDR) FEADER Alsace 2014-2022.</p> <p>Le RAMO présente les volumes financiers, le nombre de projets cofinancés et les indicateurs mis en place pour quantifier l'avancée et l'impact des actions soutenues par le FEADER en Alsace.</p>
URL	https://beeurope.grandest.fr/wp-content/uploads/2023/11/als-ramo-2023-sur-2022.pdf

2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.

Veillez résumer les conclusions des évaluations réalisées en 2020, par objectif de la PAC (ou, le cas échéant, par priorité du PDR).

Veillez à rendre compte des effets/impacts positifs ou négatifs (éléments de preuve à l'appui). N'oubliez pas de mentionner la source des conclusions.

Les GAL ayant procédé à leur évaluation, les rapports d'évaluation ont été transmis à l'Autorité de Gestion. Ils viendront alimenter les travaux en lien avec l'évaluation Ex-Post.

2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).

Il convient de faire référence au plan d'évaluation et de préciser les difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre, ainsi que les solutions adoptées ou proposées.

Date / Période	30/11/2023
Intitulé de l'activité de communication/événement et thème des données recueillies dans le cadre de l'évaluation faisant l'objet d'une discussion/diffusion	Mise en ligne des résultats de l'évaluation menée en 2023 sur l'exécution du Feader en 2022 dans le cadre du RAMO de juin 2023
Organisateur général de l'activité/événement	Autorité de gestion
Moyens/format d'information utilisés	sur le site internet dédié aux fonds européens en GrandEst
Type de public cible	prioritairement les partenaires du PDR compte tenu de la technicité
Nombre approximatif de parties prenantes touchées	100
URL	https://beeurope.grandest.fr/wp-content/uploads/2023/11/als-ramo-2023-sur-2022.pdf

Date / Période	30/11/2023
Intitulé de l'activité de communication/événement et thème des données	Mise en ligne du Résumé Citoyen de l'année 2023

recueillies dans le cadre de l'évaluation faisant l'objet d'une discussion/diffusion	
Organisateur général de l'activité/événement	Autorité de Gestion
Moyens/format d'information utilisés	sur le site internet dédié aux fonds européens en GrandEst
Type de public cible	prioritairement les partenaires du PDR compte-tenu de la technicité
Nombre approximatif de parties prenantes touchées	100
URL	https://beeurope.grandest.fr/wp-content/uploads/2023/11/als-resume-citoyen-ramo-2023-sur-2022.pdf

Date / Période	17/11/2023
Intitulé de l'activité de communication/événement et thème des données recueillies dans le cadre de l'évaluation faisant l'objet d'une discussion/diffusion	Réunion de ré-examen annuel
Organisateur général de l'activité/événement	Autorité de gestion
Moyens/format d'information utilisés	Visioconférence
Type de public cible	prioritairement les partenaires du PDR compte tenu de la technicité
Nombre approximatif de parties prenantes touchées	100
URL	http://x

2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).

Il convient de faire référence au plan d'évaluation et de préciser les difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre, ainsi que les solutions adoptées ou proposées.

Résultat de l'évaluation présentant de l'intérêt pour le suivi (décrire la constatation et mentionner la source entre parenthèses)	- Poursuite de l'amélioration du suivi de la maquette par l'édition de tableaux de bord mensuel pour une optimisation de la fin de programmation – Réception des évaluations menées par les GAL
Suivi effectué	- Suivi de la saisie de divers indicateurs dans OSIRIS - Préparation de la mise en oeuvre du pan regional du PSN
Autorité chargée du suivi	Autorité de gestion

3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES

3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme

Organisation de l'Autorité de gestion

A la suite de la fusion des 3 anciennes Régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine le 1er janvier 2016, Direction Europe et International (DEI) dédiée aux fonds européens et aux relations internationales.

Au 1er janvier 2019, dans la perspective du post 2020, une nouvelle organisation a vu le jour avec le regroupement de la Direction Europe et International (DEI) et de la Direction Régionale des Fonds Européens (DFE) en une seule Direction Régionale Déléguée aux Fonds Européens (DFE).

La DFE était alors organisée autour de 3 services « Croissance, Emploi et Développement rural » respectivement coordinateur d'un fonds à l'échelle de la Région Grand Est. Chaque service était décliné en 3 Pôles, chacun é

Cette organisation a évolué en 2022 : pour le FEDER/FSE, avec une spécialisation de chaque site sur une ou plusieurs thématiques (Développement des territoires et Agriculture –Forêt). Cette organisation temporaire pour le FEADER devait être remplacée par une organisation unique sur le territoire et l'accueil des agents de l'Etat à partir de janvier 2023 dans le cadre d'un transfert de

Depuis le 1er novembre 2023, l'organisation de la DFE a été consolidée avec notamment la constitution, pour la Région Grand Est pour les programmations FEADER 2014-22 et 2023-27:

- Service FEADER Investissements Agricoles pour toutes les aides liées à la compétitivité des exploitations agricoles
- Service FEADER Agroalimentaire – Forêt pour les aides à l'investissement les dispositifs IAA, transferts de connaissances
- Service FEADER Développement Durable pour tous les soutiens liés au transfert de connaissance, l'innovation
- Service FEADER Installation pour les aides à l'installation en agriculture
- Service FEADER Territoires pour les services en milieu rural et LEADER.

Mouvement de personnels au cours de l'année 2023

A compter du 1er janvier 2023, le décroisement de la gestion du FEADER entre l'Etat et les Régions, décidé selon l'approche suivante : les mesures surfaciques (MAEC, agriculture biologique, ICHN...) sont de compétence de l'Etat ; installation ; MAEC non surfaciques ...) relèvent de la responsabilité des Régions.

Ce principe de décroisement est accompagné par un transfert des contreparties financières que l'Etat mettait à disposition au titre du transfert (théorique) de 33 ETP au titre des dispositifs FEADER.

Dans les faits, la Région Grand Est a accueilli 27 agents transférés à partir du 1er avril 2023, principalement dans les thématiques désormais à la charge complète de la Région (instruction à la Région dorénavant). Ces 27 agents comprennent 1 Chef de Service (Investissements agricole et Installation) à la Région.

Toutefois ce transfert de personnels ne permettant pas de couvrir la très forte volumétrie des dossiers transférés, la Région a recruté 10 vacataires pour compléter le personnel.

A noter également que l'AG a recruté 10 vacataires (fin 2022 et début 2023) pour travailler sur les demandes de subvention.

1. Service FEADER investissements agricoles

Le Service Investissements Agricoles est particulièrement concerné par l'intégration de personnels transférés, accueillis sur les 3 sites principaux et dans 7 Maisons de Région.

Ses effectifs ont été complétés avec la création de 8 ETP supplémentaires (à pourvoir fin 2023) pour faire face aux millésimes 2022 et antérieurs, lancement des derniers appels à projets PCAE de la programmation 2014-2020.

A noter que le service a également instruit en parallèle les premiers appels à projets de la programmation 2021-2024.

En plus du volume d'activité, le contexte agricole tendu depuis début 2024 a également impacté le service : retard du lancement de nouveaux appels à projets et du traitement des dossiers de ceux déjà déposés, travail de simplicité envers les exploitants et les monteurs de projets...

Lors de la consolidation de l'organigramme de la DFE en 2023, le Service a été structuré autour de 3 Pôles et 3 agents ont été recrutés (en 2023 et 2024). Cette augmentation du nombre d'encadrants permet d'apporter un management plus personnalisé.

2. Service FEADER Agroalimentaire Forêt

Le service Agroalimentaire Forêt a également accueilli quelques agents des DDT qui instruisaient, selon une ressource forestière.

Toutefois, le transfert d'agent des services de l'Etat en charge des dossiers des mesures forestières, en plus de former sa nouvelle équipe.

Par ailleurs le recrutement de 4 ETP supplémentaires a été décidé en novembre 2023, les recrutements ont été effectués en janvier 2024.

Sur la thématique agroalimentaire, l'AG a pu s'appuyer en revanche sur 5 agents régionaux familiers avec le territoire.

3. Service FEADER Développement Durable

Le Service n'a accueilli qu'un seul agent dans le cadre du transfert de l'Etat, localisé en Maison de Région de la Région.

Au vu de la volumétrie des dossiers vivants transférés des DDT (notamment plus de 500 dossiers d'agents régionaux).

4 postes pérennes et 1 poste de renfort ont été nécessaires face à l'accroissement d'activité. À la fin 2023, les recrutements ont été effectués en janvier 2024.

A noter que les dispositifs surfaciques des PDR 2014-2020 (MAEC, Bio, ICHN) restent instruits par les services des DDT.

4. Service FEADER Installation

Le service FEADER Installation a accueilli un nombre important d'agents transférés des DDT suite au transfert de la Région. L'équipe est répartie sur 9 sites différents, les 3 sites principaux et 6 Maisons de Région.

2 500 dossiers de Dotation Jeune Agriculteur (DJA) de la programmation 2014-2020, en cours de vie, ont été transférés.

L'équipe initialement composée de 14 agents en janvier 2023 a dû s'adapter suite à 4 départs au cours de l'année.

Par ailleurs, lors de la consolidation de l'organigramme de la DFE en novembre 2023, il a été décidé d'activité et au manque de moyens transférés de l'Etat au vu de la volumétrie des dossiers à traiter. Le fin 2023.

Enfin, un poste d'adjoint au Chef de service a été créé compte-tenu de la nécessité de manager en mul

5. Service FEADER Territoires

C'est le seul service non-impacté par le transfert d'agents de l'Etat. Toutefois il a connu également un

L'année 2023 a été marquée par l'afflux et le traitement d'un volume important de demandes d'aide e les 32 GAL du Grand Est sur la période 2014-22.

En effet, en cette période de fin de programmation, de nombreux projets dont la réalisation s'est échel demandes de paiement à instruire. Parmi ces demandes, la plupart concernait des porteurs de projets s

Par ailleurs, afin d'accélérer l'instruction des 540 dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets F intégrant 11 collègues d'autres pôles/services FEADER (à 100 % de leur temps de travail ou en partie collectif, la majorité des dossiers a été programmée, et seul une cinquantaine de dossiers restait à prog

Enfin, les 35 GAL 2023-27 ont été sélectionnés en 2023.

Pour faire face à cet accroissement d'activité, 3 postes de renfort ont été pourvus en septembre 2023 e

Le Service a également été structuré autour de 2 Pôles : Pôle LEADER et Pôle Services. Une cheffe d Service Territoires.

La révision des PDR en 2023

L'AG a été mobilisée en 2023 par la modification des trois PDR du Grand Est.

La modification du PDR en 2023 a porté sur des évolutions de certaines modalités d'intervention pour quelqu publique) de manière à mieux accompagner les porteurs de projets.

Elle s'est également accompagnée de transferts de maquette vers les dispositifs affichant une augmentation de

Mise en oeuvre opérationnelle des programmes au cours de l'année 2023

Suivi des maquettes des PDR

Dans cette période de fin de programmation, le suivi des maquettes des 3 PDR nécessite un travail plus réguli

2 chargés de missions transversaux ont pour mission de consolider les données chiffrées des PDR en coordina appréhender au mieux la fin de programmation.

Ce pilotage est fait en transversalité et en partenariat avec les Directions de la Région concernées (Economie

Réunions de coordination

Pour rappel, les réunions de coordinations mensuelles organisées par l'Autorité de gestion avec les services du DRAAF, la Direction de l'Economie et du Vivant de la Région Grand Est et de l'ASP.

Pour fluidifier l'information sur le périmètre du Grand Est, l'AG a poursuivi en 2023 plusieurs moments d'éc (et des autres). Ces réunions permettent notamment d'aborder des questions relatives aux notes de procédures, programmation, comités de suivi, points de calendriers ...

Enfin des réunions de coordination avec l'ASP ont lieu chaque semaine avec les encadrants des services FEADER réglementaires.

Comités régionaux de programmation FEADER de chaque PDR du Grand Est :

L'ensemble des dossiers instruits par les services FEADER est soumis à l'approbation du Comité régional de fonction des besoins. La plupart des dossiers présentés ont déjà été examinés en comité technique thématique comité technique et valide l'instruction et la sélection des projets.

En 2023, le CRP FEADER de chaque PDR a été consulté, selon les PDR, entre 7 et 10 fois par écrit et s'est re

Comités de suivi des programmes européens pour chacun des 3 PDR du Grand Est :

Le comité de suivi de chaque PDR se réunit au moins une fois par an et peut être consulté par voie écrite, pou

En 2023, le comité de suivi des programmes européens de chaque PDR a été consulté 1 fois pour le FEADER 2022, modification de 2 grilles de sélection, approbation des modifications des PDR Alsace, Champagne-Ard

L'année 2023 a vu également l'installation du Comité de suivi FEADER 2023-27 qui s'est réuni le 28 mars 2

Autres temps d'échanges avec la Commission européenne :

Le 17 novembre 2023 s'est tenue en distanciel la réunion de réexamen annuelle commune aux 3 PDR du Grand Est (règlement (UE) n° 1303/2013).

L'AG a organisé pour ses deux référents auprès de la Commission, une journée de visites de projets FEADER

- *Brasserie La Tuilerie à Augny (M4.2 PDR Lorraine, avec une aide FEADER de 0,4M€)*

Brasserie artisanale installée à Metz depuis 2018 qui produit des bières artisanales et des boissons à l'aide de performant et permettant une plus grande production (salle à brasser, fermenteurs, embouteillage isobarométrique) d'un déménagement dans un bâtiment plus grand déjà identifié, un bâtiment de production conjointement à d s'inscrit dans le PAT (Projet Alimentaire Territorial) de l'Eurométropole de Metz.

- *PHILEOL France à Augny (M4.2 PDR Lorraine, avec une aide FEADER de 0,2M€)*

Le projet (0,5M€) consiste en l'acquisition de matériels et l'agrandissement d'une unité de trituration d'huiles fabriquées à partir de graines et d'huiles végétales. Le projet s'inscrit dans le PAT (Projet Alimentaire Territorial)

- *3 projets de la Communauté de communes Mad et Moselle à Mars-la-Tour (M7 du PDR Lorraine)*

Un aménagement d'une médiathèque (aide FEADER de 41 000€), une Maison de Santé Pluriprofessionnelles secteur, et plus particulièrement une étude concernant le maintien de l'offre de soins associant notamment l'AI les usages.

Enfin, l'AG a participé à la réunion annuelle des Autorités de gestion organisée à Bruxelles par la Commission

Mise en œuvre opérationnelle au sein de chaque service au cours de l'année 2023 :

1. Service FEADER Investissements agricoles

Le Service a connu une activité très dense sur les dispositifs des 3 PDR 2014-22 avec le lancement des derniers de paiements.

A noter que le service a également instruit en parallèle les premiers appels à projets de la programmation 2023-27.

Au total, en 2023 et tout début 2024, ce sont plus de 3300 demandes d'aides (plus de deux fois le volume annuel) pour près de 70M€ d'aide, dont 40M€ de FEADER (22M€ pour 14-22 et 18M€ pour 23-27) qui ont été attribués aux bénéficiaires.

Près de 3 000 dossiers de la programmation 2014-22 restent encore à solder d'ici juin 2025 (dont 2400 déposés par les bénéficiaires, mais reste tributaire de projets qui parfois peinent à se terminer (difficultés économiques des exploitants)).

2. Service FEADER Agroalimentaire Forêt

Les mesures gérées par le service sont réparties en 2 catégories : les mesures en faveur de la transformation et les mesures agroforestières. 7 agents gèrent et instruisent les dossiers de la sous-mesure 0402 et 5 agents des sous-mesures 0403 et 0404.

Des réunions de services et des suivis d'activités à rythme très rapproché et régulier permettent de maintenir le service ainsi que la montée en compétences des agents recrutés. Elles sont également renforcées par des réunions de travail en Région.

3. Service FEADER Développement Durable

Le Service a en charge 13 dispositifs 2023-27 et mesures 2014-22 liés au développement durable dans le cadre de la programmation 2014-22.

- Transfert de connaissances : Formation, Conseil, Innovation
- Investissements : Peuplements forestiers productif et nonproductif, ainsi que l'agroforesterie
- MAEC : API, PRM, PRMA et Transition des Pratiques
- Et Natura 2000 dans le cadre de la clôture de la programmation 2014-22.

Un travail en équipe fin d'année 2022 a permis de formaliser une organisation en interne en groupes thématiques pour les dossiers 2014-2022 à gérer avec le lancement d'un nouvel appel à projets Agroforesterie 2014-22 et des dispositifs 2023 sur le dispositif MAEC Transition des pratiques.

Des revues de projets hebdomadaires permettent des moments d'arbitrage tout en assurant un suivi fin et régulier des dossiers.

En parallèle, les missions dévolues aux chargés de mission diffèrent de celles attribuées aux contrôleurs de fin de projet qui se trouvent en amont et en aval du traitement des dossiers (complétude, supervision, ...) et les chargés de mise en œuvre.

4. Service FEADER Installation

Le dispositif DJA 2014-22, dispositif avec dépôt au fil de l'eau, a connu une fin des dépôts au 15 septembre 2023.

durée de vie minimale de 5 ans entre le dépôt de la demande d'aide, 4 ans d'engagement et le dépôt du solde

Par ailleurs, sur la programmation 2023-27, le service a en charge les 2 dispositifs pour les aides à l'installation (durée de vie minimale de 5 ans) avec un dépôt au fil de l'eau jusqu'en 2027.

L'enjeu lors de la constitution d'équipe multisites en janvier 2023 a été de créer un collectif à distance pour d'encadrant de proximité historiquement sur site. La première priorité, en plus de la poursuite d'instruction, a été

Cela s'est également fait en lien avec les 9 chambres d'agriculture en charge de la préinstruction des dossiers public.

Pour partager au mieux et créer l'unité à distance, en plus des outils numériques mobilisés, des réunions hebdomadaires de fonctionnement et d'anticiper les périodes de fortes activités. Les agents peuvent se retrouver en présentiel lors de la DFE.

La supervision fait partie des missions importantes du service, la thématique étant à enjeu fort, ne laissant que assurer un traitement au plus fluide, la supervision est depuis l'automne 2023 répartie entre 5 agents: le chef de service au besoin pour partager les sujets entre superviseurs.

5. Service FEADER Territoires

Depuis novembre 2023, le service est organisé en deux Pôles : un Pôle « Services ruraux » qui gère les mesures « LEADER » qui gère le programme LEADER mis en œuvre par les 32 GAL du Grand Est.

Au sein du Pôle « Services ruraux », chaque chargé de mission se voit affecter un nombre de dossiers dont il est mobilisés pour l'élaboration des dispositifs, appels à projets ou encore dans la réalisation de missions transversales.

Au sein du Pôle « LEADER », chaque chargé de mission est référent de plusieurs GAL et assure l'instruction et également la complétude des dossiers à réception des demandes et rédigent les actes d'engagement juridique. Une cellule spécifiquement dédiée à assurer les missions transversales et le suivi global des GAL (rédaction des appels à projets financiers...)

Une réunion de service tous les 15 jours, ainsi qu'une réunion de pôle et des points hebdomadaires permettent l'œuvre des dispositifs.

Concernant LEADER, une « clause de revoyure » fixant des objectifs chiffrés à atteindre par chaque chargé de mission, la consommation des maquettes et d'identifier les éventuels reliquats afin de les affecter à d'autres projets.

En parallèle du travail sur la programmation 2014-22, le service a également sélectionné les 35 GAL de

Informations et/ou formations suivies et/ou mises en place par l'Autorité de gestion

L'AG participe régulièrement aux différentes réunions et groupes de travail mis en place au niveau national pour les Services et de Paiement et/ou Régions de France. Ces réunions et groupes de travail permettent d'obtenir de l'expertise.

Par ailleurs l'AG a proposé plusieurs modules de formations à ses agents. Un certain nombre de formations traitent des marchés publics...), d'autres sont des formations spécifiques et thématiques pour les nouveaux arrivants et pour

Les formations sont établies en fonction des besoins recensés par les chefs de services et leurs agents. Elles co
Au cours de l'année 2023 il a été mis en place les formations suivantes en vue de la programmation 2023-27 :

- Euro-PAC (instruction des aides FEADER 2023-2027) : Démonstration du nouveau système d'inform
- Euro-PAC (instruction des aides FEADER 2023-2027) : Module Référents (2 sessions de 1 jour)
- Euro-Pac (instruction des aides FEADER 2023-2027) : Accompagnement au Paramétrage (1 session d
- Euro-Pac (instruction des aides FEADER 2023-2027) : Module Administrateur et référents (1 session
- Sensibilisation SSI et RGPD (1 session)
- Osiris : Initiation (2 sessions de 2 jours)

En lien avec le service Formation de la Région Grand Est :

- Commande publique : module initiation (1 session)
- Commande Publique : module approfondissement (3 sessions de 2 jours)
- Aides d'Etat : module initiation (3 sessions de 1 jour)
- Aides d'Etat : module Perfectionnement (4 sessions)
- Lutte anti-fraude : Initiation (3 sessions ½ journée)
- Comptabilité Privé : Initiation (1 sessions de 2 jours)

Et avec les services de l'ASP où les agents des GAL peuvent être intégrés :

- Commande Publique (2 sessions de 2 jours)
- Aides d'Etat (2 sessions de 2 jours)

Au total, ce sont 189 agents des services FEADER qui ont pu bénéficier de ces formations.

Dans le même temps, de nombreuses formations ont été organisées pour former les nouveaux arrivants au sei
Ses formations sont dispensées en interne par des agents chevronnés, avec des modules de 1 à 2 jours, en peti
paiement.

Implication et actions de l'Autorité de gestion dans le suivi du plan d'action sur le taux d'erreur et le su

Dans d'un souci de qualité de la mise en œuvre, l'Autorité de gestion suit et participe aux différents groupes d

- Comité Opérationnel Audits et Contrôles (COMOP A&C),
- Comité Opérationnel Hors Système de Gestion et de Contrôle (COMOP HSI GC),
- Comité Opérationnel Système de Gestion et de Contrôle (COMOP SIGC),
- Groupe de travail suivi /évaluation (GTSE),
- Comité consultatif suivi/évaluation du Réseau Rural National (COCOSE).

Ce travail en réseau permet les échanges de bonnes pratiques et génère une veille permanente, notamment ali
certification des comptes des organismes payeurs. L'Autorité de gestion participe activement à l'élaboration d
préconisations inventoriées et les propositions de procédures rédigées au niveau national sont appliquées dans

De la même façon, les travaux réalisés dans le cadre des réunions du Comité Opérationnel "audits et contrôles
AG (MASA), décrivent les mesures prises et à entreprendre afin de corriger ce taux d'erreur. Les notes de cad
où l'autorité de gestion intègre tous les éléments dans ses procédures formalisées à destination des instructeur

le ministère, également en concertation avec la Commission de Certification des Comptes des Organismes Pa

Dispositif de contrôle interne :

En 2024, l'AG a poursuivi ses travaux de mise en oeuvre d'un dispositif de contrôle interne FEADER, mutua et contrôle prévues par les R(UE) 1303/2013 art.72 à 74, R(UE) 480/2014 art.30 et les conventions tripartites

Ce dispositif vise le double objectif de garantir la conformité de la gestion des programmes et d'en améliorer

Pour rappel, une première cartographie des risques avait été élaborée et un comité de pilotage avait été mis en service Pilotage et la Directrice Adjointe Déléguée aux fonds européens. Les travaux sont menés par une équipe

Dans la poursuite des travaux menés en 2018 (travail de l'AG sur la mise à jour de la cartographie et sa déclinaison appropriées, d'identifier les services/personnes en charge ainsi que de déterminer un calendrier de mise en oeuvre

En 2022, se sont poursuivis les travaux sur la supervision de l'instruction réglementaire des demandes d'aide

En 2023, se sont poursuivis les travaux sur la supervision de l'instruction réglementaire des demandes d'aide

En 2024, le pôle s'est concentré sur la rédaction du dispositif de gestion et de contrôle en prévision du RDR4 L'assistance réglementaire a également pris une place importante. De plus, ont été lancées les premières campagnes

On notera par ailleurs que la Délégation aux Fonds Européens s'est doté, à compter de l'année 2021, au sein de l'appui des Services FEADER.

Ces travaux de l'AG s'intègrent également dans le plan d'action national piloté par le GT Contrôle et le GT A lorsqu'ils sont susceptibles de concerner les PDR régionaux, les risques identifiés dans ces deux documents s

Manuel de procédures

Les notes constituant le manuel de procédures peuvent être des adaptations régionales de notes nationales ou

Elles peuvent être transversales et concerner tous les types d'opérations, ou spécifiques à un type d'opération ou tous les PDR du Grand Est. Elles sont régulièrement mises à jour.

Toutes les notes font l'objet d'un avis informel de la DR ASP.

Les notes font l'objet d'une diffusion aux services instructeurs internes ou externes (DDT jusqu'en 2022 et G

Le manuel de procédures est donc alimenté au fil de l'eau en fonction des besoins.

Plusieurs notes ont été publiées et/ou mises à jour par l'AG en 2023.

A noter également que l'AG a mis en place des rapports d'instruction des demandes d'aide et des demandes de contrôle. Les rapports d'instruction sont également un outil d'aide à l'instruction pour les agents et les nouveaux

La communication :

La mission de communication est mutualisée au niveau de la Délégation aux Fonds Européens pour l'ensemble Pilotage de la Délégation aux Fonds européens. La mission d'évaluation est partagée entre ce Service de Pilotage et le Service de l'Évaluation. Les actions de communication sont décrites dans une autre rubrique du RAMO.

3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces

Options simplifiées en matière de coûts (OSC) ¹, indicateur indirect calculé automatiquement

	Dotation financière totale du PDR [Feeder + Instrument de l'Union européenne pour la relance]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR ²	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées) ³
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	182 222 517,00	50,30	43,05

¹ Les options simplifiées en matière de coûts sont les coûts unitaires/taux forfaitaires/montants forfaitaires au titre de l'article 67, paragraphe 5, du RPDC, y compris les méthodes spécifiques du Feeder visées au point e) du même article, comme les montants forfaitaires applicables à la création d'entreprises, les paiements forfaitaires versés aux organisations de producteurs et les coûts unitaires liés aux zones et aux animaux.

² Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la version du programme

³ Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 des déclarations de dépenses

Options simplifiées en matière de coûts (OSC), sur la base des données détaillées spécifiques de l'État membre [facultatif]

	Dotation financière totale du PDR [Feeder + Instrument de l'Union européenne pour la relance]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées)
Total au titre de l'article 67, paragraphe 1, points b), c) et d) + l'article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	182 222 517,00		
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	182 222 517,00		

Gestion électronique des bénéficiaires [facultatif]

	[%] Financement Feeder + Instrument de l'Union européenne pour la relance	[%] Opérations concernées
Demande d'aide		
Demandes de paiement		
Contrôles et conformité		
Suivi et établissement de rapports pour l'autorité de gestion/organisme payeur		

Délai moyen pour la perception des paiements par les bénéficiaires [facultatif]

[Jours] Le cas échéant, délai de l'État membre pour le versement des paiements aux bénéficiaires	[Jours] Délai moyen pour le versement des paiements aux bénéficiaires	Observations

4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME

4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action

4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

Depuis le 1er janvier 2017, le Réseau Rural régional est opérationnel à l'échelle de la Région Grand Est. Ce réseau unique permet :

- D'harmoniser la mise en œuvre de l'animation sur l'ensemble du Grand Est,
- De mutualiser les moyens et les expériences acquises par les trois anciennes régions,
- De décloisonner et mettre en synergie les acteurs bénéficiaires des trois Programmes de Développement Rural (PDR),
- D'anticiper le périmètre futur du prochain Programme de Développement Rural Grand Est.

Entre 2020 et 2023, deux chargées de mission, basées à Strasbourg et Châlons-en-Champagne, animent le Réseau. Elles privilégient, non pas une approche territoriale (répartition géographique), mais une entrée par thématique et projets, ce qui permet ainsi de "faire Grand Est". Le Réseau Rural est hébergé au sein du service Planification, Gouvernance, Ingénierie et Innovation Territoriales de la Direction de la Cohésion des Territoires jusqu'en décembre 2023. Deux nouvelles animatrices localisées à Strasbourg poursuivent cette dynamique en 2024 depuis le rattachement du Réseau Rural et Agricole régional à la Délégation aux fonds européens.

L'année 2023 a été axée sur l'accompagnement de fin de programmation pour les GAL et l'organisation de webinaires et rencontres thématiques.

Le RRGE a travaillé à une valorisation et une augmentation de la visibilité des projets ainsi qu'un approfondissement du travail transversal entre directions-métiers et en partenariat avec les douze Maisons de Région.

L'accompagnement à l'évaluation de la stratégie LEADER par les GAL du Grand Est s'est poursuivi tout au long de l'année 2023 avec l'appui de Citoyens et Territoires. Une synthèse de cette démarche a été rédigée en 2023 afin d'en tirer des enseignements. Le Réseau Rural a également appuyé l'Autorité de Gestion dans l'analyse des candidatures.

Le Réseau a également poursuivi son action en faveur des Go-PEI en réalisant un livret des résultats du travail de 3 années des 9 GO du Grand Est. Au niveau national, le Réseau Rural est membre du Groupe de Travail PEI.

Enfin, le Réseau Rural a poursuivi sa mission de veille, de publication d'une newsletter dédiée aux ruralités (6/an) qui comprend aujourd'hui plus de 600 abonnés.

4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

Le plan d'actions du Réseau Rural Grand Est répond aux **4 objectifs fixés** dans l'article 54 du règlement (UE) n°1305/2013, eux-mêmes **déclinés selon les 7 types d'activités**. Ce plan d'actions constitue le fil conducteur des activités menées chaque année par le Réseau Rural Grand Est pendant toute la durée de la programmation :

OBJECTIF 1 « MOBILISER » : ACCROITRE LA PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU DEVELOPPEMENT RURAL ART. 54 (2)

A

Type d'activité : formations et mise en réseau des GAL LEADER, assistance technique pour la coopération Art. 54 (3)(b)(iii)

Cibles : Chargés de mission des GAL et acteurs des démarches LEADER

En lien avec l'Autorité de Gestion, il s'agit de proposer une offre de formations, de mise en réseau et d'échanges d'expériences destinée à l'ensemble des trente-deux Groupes d'Action Locale (GAL) du Grand Est : appui pour leurs projets de coopération, capitalisation de leurs expériences et d'éléments méthodologiques et accompagnement collectif sur des sujets transversaux (communication, évaluation, etc...).

Actions réalisées en 2023 :

FAITS MARQUANTS :

- **Journée atelier « Echanges de pratiques/recherche de solutions »** co-organisée avec Citoyens & Territoires dans le cadre de l'accompagnement des GAL pour la nouvelle programmation (printemps 2023)
- **Projections débat : « Femmes et agriculture » avec la projection du documentaire « Croquantes »** - à Vieux-Thann (16/06 - 60 participants)
- **Participation au projet « Jeunes du Massif des Vosges – Bouge ton territoire »** 3 samedis - (en partenariat avec la Direction de la Jeunesse Régionale)
- **2 rencontres organisées avec les directeurs de Pays et PETR du Grand Est co-organisé avec Citoyens & Territoires** (02/02 et 14/09 à Tomblaine). Ateliers sur les thématiques ingénierie, ruralités, territoires
- **Rendez-vous thématiques sur l'évaluation** co-organisées avec Citoyens & Territoires - rendez-vous thématiques selon la manière dont est menée l'évaluation (en interne / externe / par un stagiaire) ;

MAIS AUSSI...

- **Publications réalisées par le RRGÉ** et/ou diffusion de ressources utiles : articles sur des projets LEADER et en milieu rural, offres d'emploi, Appels à Projets...

Type d'activité : facilitation des échanges thématiques et analytiques entre les acteurs du développement rural, mise en commun et diffusion des données recueillies Art. 54 (3)(b)(ii)

Cibles : Toutes les catégories de bénéficiaires des PDR

Actions réalisées en 2023 :

FAITS MARQUANTS :

- **Leader Tour :** deux LEADER Tour organisés et animés (visite de projets LEADER avec rencontre des porteurs) : sur le GAL du Terres de Lorraine (30/06 – 30 participants) et le GAL du Lunellois (05/09 – 42 participants) pour 12 projets LEADER visités au total ;
- **EducTour :** participation et valorisation du projet de coopération « Evaluation » : Brie et Champagne, Pays Vitryat, Saint Dizier Der et Marne (18/04 – environ 30 participants)

MAIS AUSSI...

- **Participation à divers échanges pour faire connaître le RRGE et le FEADER et capter des nouvelles ressources utiles aux parties prenantes**

OBJECTIF 2 ART. 54 (2) B « OPTIMISER » : AMELIORER LA QUALITE DE MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT RURAL

Type d'activité : mise en commun et diffusion des données recueillies dans le cadre du suivi et de l'évaluation Art 54 (3)(b)(v) et identification d'exemples de projets couvrant toutes les priorités des programmes de développement rural

Cibles : toutes les parties prenantes du réseau

Le Réseau Rural et Agricole Grand Est peut apporter un appui pour le suivi et l'évaluation des PDR, à la fois en suivant et évaluant ses propres activités de mise en réseau et de capitalisation (présente contribution aux trois Rapports Annuels de Mise en Œuvre (RAMO) des PDR) et en participant à la mise en commun et la diffusion des données de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des PDR en Grand Est.

Actions réalisées en 2023 :

FAITS MARQUANTS :

- **Participation aux réunions techniques** sur l'Appel à Candidatures LEADER ;
- **Analyse et notation** des 35 candidatures LEADER suite à l'Appel à Candidatures ;
- Poursuite de la démarche d'accompagnement sur l'**évaluation** LEADER avec l'association Citoyens & Territoires. Un tableau de suivi et recensement de l'avancée de chaque GAL complété ;
- **Webinaire présentation des financements alternatifs GAL et présentation des dispositifs régionaux :** co-organisé avec Citoyens & Territoires le 09/03 et le 20/04 - 50 participants et 40 vues en replay)
- **Rencontre régionale Tiers-Lieux Grand Est** organisé en partenariat avec le Réseau des Tiers-Lieux en Grand Est (le 01/12 – 100 participants). Animation de la table ronde « développement territorial » et présentation du Réseau Rural et de ses outils

OBJECTIF 3 « INFORMER » : INFORMER LE GRAND PUBLIC ET LES BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS SUR LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT RURAL ET LES POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT - ART. 54 (2) C

Type d'activité : Participer à la mise en œuvre du plan de communication inter-fonds, en lien avec les autorités de gestion, incluant la publicité et les informations concernant le PDR ainsi que les activités d'information et de communication visant un public plus large Art 54 (3)(b)(vi)

Cibles : Grand public, toutes les catégories de bénéficiaires des PDR, partenaires

Cette activité est conduite en articulation et en synergie avec la stratégie de communication pluri-fonds, ainsi que celle organisée au niveau national par le RRN.

À ce titre, le Réseau Rural Régional relaie les informations et communications, afin de contribuer à l'émergence de projets pouvant être soutenus dans le cadre des mesures ouvertes au niveau des trois PDR en Grand Est, tout en visant une valorisation des retours d'expériences.

Actions réalisées en 2023 :

FAITS MARQUANTS :

- **Poursuite de la démarche LoGAL** de mars à octobre : recensement et valorisation des projets LEADER et des territoires GAL. Format de valorisation: vidéos + articles photos. Le RRGE se rend sur les territoires pour rencontrer le GAL et les porteurs. Prises de vue, interviews, montage et diffusion par le RRGE. Les GAL et les porteurs peuvent utiliser les rendus. Trois GAL visités en 2023 soit 14 vidéos publiées, 1 298 vues au total et 8 articles-photos publiés.
- **Alimentation de la chaîne YouTube du Réseau Rural Grand Est** : 17 vidéos mises en ligne en 2023, 2,9k vues en 2023, +10 abonnés, 123,5 heures de visionnage.
- **Rencontres thématiques « La place de la femme en milieu rural »** - 1ere rencontre le 01/03 à l'Hôtel de Région de Châlons - co-organisation avec Citoyens et Territoires et de la Fédération régionale MFR – 80 participants/ 2ème rencontre le 24/05 à Saint Dié des Vosges - co-organisation avec Citoyens et Territoires, Fédération régionale MFR et réseau Femmes des territoires Hautes Vosges – 100 participants/3ème rencontre le 24/11 – 80 participants

MAIS AUSSI :

- **Popularité de la newsletter «Ruralités»** : plus de 600 destinataires inscrits ;
- **Communication sur la page web du RRGE** : mise en ligne hebdomadaire de documents, articles, retours d'expériences, agenda, actualités, appels à projets (notamment FEADER) pouvant intéresser les parties prenantes du RRGE;
- **Rédaction des fiches identité des 35 GAL pour la programmation 2023-2027**
- **Tenue d'un stand** pour les événements de lancement des fonds européens en lien avec la Délégation aux fonds européens qui a réuni plus de 300 participants ;

Type d'activité : Participation et contribution aux activités du réseau européen de développement rural (ENRD) ainsi qu'au RRN Art 54 (3)(b)(vii)

Cibles : Grand public, toutes les catégories de bénéficiaires des PDR, partenaires

Le Réseau Rural National est le principal interlocuteur et contributeur du Réseau Rural Européen.

Actions réalisées en 2023 :

FAITS MARQUANTS :

- **Participation** lors de l'Assemblée Générale du Réseau National Agricultures et Ruralités les 13 et 14 décembre **et intervention en plénière pour illustrer les actions menées à l'échelle régionale**

MAIS AUSSI...

- Diffusion au sein de la newsletter et par mail des **actualités nationales et européennes** et partage par le Réseau Rural Français sur ses réseaux sociaux d'informations du RRGE ;
- **Distribution** des revues du Réseau Rural Français et de l'European Network for Rural Development auprès de nos partenaires et lors d'évènements ;

OBJECTIF 4 « INNOVER » : FAVORISER L'INNOVATION DANS L'AGRICULTURE, LA PRODUCTION ALIMENTAIRE, LA FORESTERIE ET LES TERRITOIRES RURAUX ART. 54 (2) D

Type d'activité : Identification d'exemples de projets innovants couvrant toutes les priorités des programmes de développement rural et offre de mises en réseau pour les conseillers et les services de soutien à l'innovation (PEI-AGRI, Groupes Opérationnels (GO), services de soutien à l'innovation) Art 54 (3)(b)(iv)

Ce champ d'activité est essentiellement investi par le Réseau Rural National, en particulier à travers l'accompagnement du programme PEI-AGRI et le comité consultatif qui y est spécifiquement consacré et qui se charge d'organiser des réunions d'information et des formations de niveau national. Le Réseau Rural Grand Est peut également mener des actions collectives d'accompagnement de la mise en œuvre du PEI en Grand Est.

Actions réalisées en 2023 :

FAITS MARQUANTS :

- Poursuite du travail de **mise en réseau des GO PEI** : partage de publications sur SLACK, participation aux COPIL, recensement des besoins et attentes des GO-PEI ;
- Réalisation d'un **livret de communication** sur les résultats des GO (avec focus méthodologie et animation) – en juillet 2023 en version papier et web ;

4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]

1/ Au travers de ses actions, le Réseau Rural Régional contribue à la publicité des PDR, permettant d'accroître la notoriété des fonds européens et de faire connaître le soutien accordé par l'Union européenne aux projets qui contribuent au développement rural en Grand Est.

Différents outils ont été utilisés ou créés par nos soins pour accroître et améliorer le Réseau et son fonctionnement :

- Alimentation d'une chaîne YouTube pour la diffusion des webinaires et vidéos de valorisation des projets LEADER et autres ;
- Appui à la construction du futur site internet Be Europe En Grand Est ;
- Mise en place d'une newsletter tous les deux mois, qui permet la diffusion d'informations aux niveaux régional et national ;
- Publication hebdomadaire d'informations sur la page du Réseau : offre d'emploi, article de valorisation de projet, information de séminaire/webinaire en lien avec le sujet des ruralités ;
- Présentation du Réseau Rural, de ses activités et du FEADER lors d'évènements régionaux, nationaux et européens ;

2/ Par ailleurs, en complément des actions du Réseau Rural régional, l'AG a mené différentes actions de communication en 2023

Un accent particulier a été mis sur la communication à l'attention du grand public afin de valoriser l'action des fonds européens en Grand Est, et la poursuite d'actions d'information ciblées vers certains porteurs de projets en fonction de l'avancement des programmes. Ce plan d'actions couvre l'ensemble des programmes gérés par la Région Grand Est.

Les sites internet :

- L'animation du site beurope.grandest.fr :

Le site internet a vocation à informer les acteurs du territoire sur les potentialités des programmes européens 2014-2022, augmenter la notoriété des programmes européens en faisant connaître les réalisations concrètes et leurs actualités, et permettre aux bénéficiaires potentiels et aux bénéficiaires effectifs de trouver les outils nécessaires à une demande de subvention ou à la bonne gestion de celle-ci. En 2023, le site a enregistré 19 475 visites.

Les réseaux sociaux de la Délégation aux fonds européens :

- **La page Facebook** Be Europe en Grand Est, qui rassemble à raison de 2 à 5 publications par semaine des informations sur l'intervention des fonds européens, des programmes Erasmus+ ou INTERREG sur le territoire régional, a été mise en ligne en septembre 2016. Elle est visible à l'adresse : <https://www.facebook.com/BeEuropeenGE/>
- **Ce réseau social a été complété pour élargir le public cible par la création d'un compte LinkedIn** qui présente le même nombre de publication que le compte FB à l'adresse suivante : <https://www.linkedin.com/company/be-europe-en-grand-est/>. Elle comptabilisait 1 000 abonnés au 31 décembre 2023.
- **La chaîne You Tube** <https://www.youtube.com/@beuropeengrandest/> de la DFE a également pour objectif de faire connaître l'action de l'Union Européenne sur le territoire de la Région Grand Est. En 2023, 6 vidéos ont été publiées ou créées. La chaîne enregistre 2 059 vues (soit 73 heures de visionnages) et 12 abonnés supplémentaires sur l'année 2023.



5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2015, 2016.

6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

**8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS
AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2018.

10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

30A L'évaluation ex ante a-t-elle commencé?	Oui
30B L'évaluation ex ante est-elle terminée?	Non
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	-
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il commencé?	Non
13A L'accord de financement a-t-il été signé?	Non
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	-

11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES

Voir annexe relative au suivi

Annexe II

Tableau détaillé décrivant le niveau de mise en œuvre par domaines prioritaires incluant les indicateurs de réalisation

Domaine prioritaire 1A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
1A	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2023			0,11	39,16	0,28
		2014-2022			0,11	39,16	
		2014-2021			0,11	39,16	
		2014-2020			0,15	53,40	
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2023			3,00	50,00	6,00
		2014-2022			3,00	50,00	
		2014-2021			3,00	50,00	
		2014-2020			3,00	50,00	
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1C							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
1C	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2023			55,00	11,00	500,00
		2014-2022			55,00	11,00	
		2014-2021			55,00	11,00	
		2014-2020			55,00	11,00	
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
2A	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2023	11,06	86,83	11,06	86,83	12,74
		2014-2022	12,48	97,98	11,41	89,58	
		2014-2021	12,96	101,75	9,70	76,16	
		2014-2020	9,94	78,04	7,26	57,00	
		2014-2019	9,71	76,23	5,23	41,06	
		2014-2018	6,86	53,86	2,60	20,41	
		2014-2017	4,81	37,76	1,58	12,40	
		2014-2016	2,04	16,02	0,56	4,40	
		2014-2015	0,02	0,16	0,02	0,16	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	46 170 950,19	95,25	39 129 883,71	80,73	48 473 021,98
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	46 170 950,19	95,25	39 129 883,71	80,73	48 473 021,98
M04	O2 - Total des investissements	2014-2023			128 089 000,01	97,77	131 008 167,51
M04.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023			39 129 883,71	80,73	48 473 021,98
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2023			1 330,00	86,87	1 531,00

Domaine prioritaire 2B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
2B	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2023	5,27	114,76	5,27	114,76	4,59
		2014-2022	4,81	104,74	4,59	99,95	
		2014-2021	4,02	87,54	3,49	76,00	
		2014-2020	3,41	74,25	2,90	63,15	
		2014-2019	2,80	60,97	2,45	53,35	
		2014-2018	2,37	51,61	1,96	42,68	
		2014-2017	2,69	58,58	1,66	36,15	
		2014-2016	2,21	48,12	0,42	9,15	
		2014-2015	0,33	7,19	0,33	7,19	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	15 925 348,72	101,36	12 428 221,20	79,10	15 711 305,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	15 925 348,72	101,36	12 428 221,20	79,10	15 711 305,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2023			36 380 438,00	185,24	19 639 131,25
M06.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023			12 428 221,20	79,10	15 711 305,00
M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2023			634,00	114,86	552,00

Domaine prioritaire 2C+							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
2C+	Total des investissements en faveur d'une gestion efficace et durable des forêts (€) (P2C) (€)	2014-2023			13 595 972,94	53,46	25 430 603,51
		2014-2022			12 643 687,27	49,72	
		2014-2021			10 301 558,58	40,51	
		2014-2020			9 393 258,00	36,94	
		2014-2019			6 992 950,00	27,50	
		2014-2018			5 548 701,43	21,82	
		2014-2017			536 984,63	2,11	
		2014-2016			232 500,00	0,91	
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2C+	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	5 266 419,39	58,86	5 090 549,74	56,90	8 947 182,32
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	1 157 648,75	100,00	1 141 234,05	98,58	1 157 648,58
M04	O2 - Total des investissements	2014-2023			1 780 451,42	76,90	2 315 297,17
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	3 948 814,08	51,77	3 866 656,69	50,69	7 627 753,63
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023			3 866 656,69	50,69	7 627 753,63
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	159 956,56	98,87	82 659,00	51,09	161 780,11

Domaine prioritaire 3A								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025	
3A	T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2023					0,00	
		2014-2022						
		2014-2021						
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
	2014-2015	0,01						
	Total des investissements (public et privé) dédiés à la transformation et la commercialisation (euros)	2014-2023				12 000 815,89	41,59	28 854 916,97
		2014-2022				7 309 144,71	25,33	
		2014-2021				4 229 559,15	14,66	
		2014-2020				3 662 124,00	12,69	
		2014-2019				2 660 262,00	9,22	
		2014-2018				1 248 480,00	4,33	
		2014-2017				520 912,37	1,81	
2014-2016					384 931,00	1,33		
2014-2015				27 476,00	0,10			
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
3A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	7 156 208,63	62,00	4 766 693,78	41,30	11 541 966,79	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	7 156 208,63	62,00	4 766 693,78	41,30	11 541 966,79	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2023			12 000 815,00	41,59	28 854 916,97	
M04.1 M04.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2023			124,00	103,33	120,00	

Priorité P4

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025	
P4	T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2023			18,35	139,76	13,13	
		2014-2022			17,79	135,50		
		2014-2021			15,93	121,33		
		2014-2020			13,67	104,12		
		2014-2019			13,27	101,07		
		2014-2018						
		2014-2017			5,79	44,10		
		2014-2016						
		2014-2015						
	T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2023				19,24	134,45	14,31
		2014-2022				18,64	130,26	
		2014-2021				16,74	116,98	
		2014-2020				14,37	100,42	
		2014-2019				14,35	100,28	
		2014-2018				11,69	81,69	
		2014-2017				6,66	46,54	
		2014-2015				0,30	2,10	
	T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2023				19,49	133,45	14,60
		2014-2022				18,90	129,41	
		2014-2021				16,97	116,20	
		2014-2020				14,57	99,76	
		2014-2019				14,56	99,69	
		2014-2018				12,16	83,26	
		2014-2017				10,48	71,76	
		2014-2015				3,49	23,90	
	Total des investissements (public et privé) en forêt en faveur de l'eau (euros)	2014-2023						0,00
		2014-2022						
		2014-2021						
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
2014-2015								

	Total des investissements (public et privé) en forêt en faveur de la biodiversité (euros)	2014-2023			1 895 602,79	75,68	2 504 683,99
		2014-2022			1 448 841,46	57,85	
		2014-2021			1 141 406,83	45,57	
		2014-2020			838 472,00	33,48	
		2014-2019			555 746,00	22,19	
		2014-2018			377 028,06	15,05	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
P4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	123 366 204,72	87,33	105 069 426,99	74,38	141 260 105,26
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	138 783,31	89,80	50 670,69	32,79	154 549,22
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023			50 670,69	32,79	154 549,22
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2023			55,00	11,00	500,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	7 074 625,25	32,39	4 158 881,31	19,04	21 844 203,98
M04	O2 - Total des investissements	2014-2023			8 350 891,00	18,12	46 076 121,21
M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2023			43,00	11,32	380,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	9 609 232,79	98,18	7 453 847,79	76,16	9 787 174,28
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	37 430 923,15	99,75	30 828 705,33	82,16	37 523 438,81
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2023			31 290,08	104,30	30 000,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	28 189 405,05	90,87	22 126 740,40	71,33	31 020 272,00
M11.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2023			10 329,00	129,11	8 000,00
M11.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2023			-20,85	-0,30	7 000,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	40 426 676,79	100,00	40 259 966,00	99,59	40 426 326,67
M13.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2023			70,38	0,48	14 712,00

M13.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2023			-119,51	-11,95	1 000,00
M13.3	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2023			-311,28	-2,83	11 000,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	496 558,38	98,50	190 615,47	37,81	504 140,30

Domaine prioritaire 5C							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
5C	T16: total des investissements (€) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)	2014-2023	29 346 132,59	184,46	29 346 132,59	184,46	15 909 260,80
		2014-2022	28 147 292,72	176,92	28 147 292,72	176,92	
		2014-2021	11 519 404,16	72,41	11 519 404,16	72,41	
		2014-2020	11 519 404,16	72,41	11 519 404,16	72,41	
		2014-2019	5 723 233,00	35,97	5 723 233,00	35,97	
		2014-2018	5 723 233,00	35,97	5 723 233,00	35,97	
		2014-2017					
		2014-2016					
2014-2015							
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5C	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	10 890 958,19	125,77	10 327 983,35	119,27	8 659 110,74
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	722 050,25	79,36	309 394,42	34,01	909 827,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2023			493 554,34	27,12	1 819 654,00
M04.1 M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2023			13,00	44,83	29,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	10 168 907,94	131,22	10 018 588,93	129,28	7 749 283,74
M06	O2 - Total des investissements	2014-2023			28 852 578,25	204,78	14 089 606,80
M06	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2023			6,00	100,00	6,00
M06.2 M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2023			6,00	100,00	6,00

Domaine prioritaire 5D							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
5D	Nombre de plans climat visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et/ou les émissions d'amoniac (nombre d'opérations)	2014-2023			11,00	100,00	11,00
		2014-2022			11,00	100,00	
		2014-2021					
		2014-2020			8,00	72,73	
		2014-2019			8,00	72,73	
		2014-2018			5,00	45,45	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5D	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	1 075 736,72	111,28	1 075 736,71	111,28	966 667,44
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	1 075 736,72	111,28	1 075 736,71	111,28	966 667,44
M07.1 M07.2 M07.3 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2023			11,00	100,00	11,00

Domaine prioritaire 6B								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025	
6B	T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2023			75,00	277,78	27,00	
		2014-2022			68,00	251,85		
		2014-2021			54,00	200,00		
		2014-2020			32,00	118,52		
		2014-2019			10,00	37,04		
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2023				52,33	108,21	48,36
		2014-2022				47,13	97,46	
		2014-2021				27,54	56,95	
		2014-2020				24,49	50,64	
		2014-2019				10,87	22,48	
		2014-2018				8,91	18,43	
		2014-2017						
		2014-2015						
	T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2023				28,74	103,06	27,89
		2014-2022				28,74	103,06	
		2014-2021				28,74	103,06	
		2014-2020				28,74	103,06	
		2014-2019				28,74	103,06	
		2014-2018				28,74	103,06	
		2014-2017				28,74	103,06	
		2014-2016				28,74	103,06	
		2014-2015				28,74	103,06	
	FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
6B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	36 605 690,16	64,75	23 948 064,33	42,36	56 532 103,87	
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	515 299,83	47,80	431 078,65	39,99	1 077 965,73	
M06	O2 - Total des investissements	2014-2023			1 004 009,41	37,26	2 694 914,32	
M07	O1 - Total des dépenses	2014-2023	21 873 945,28	50,59	14 454 140,04	33,43	43 241 117,51	

	publiques						
M07.1	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	2014-2023			971 932,00	108,20	898 233,00
M07.2							
M07.4							
M07.5							
M07.6							
M07.7							
M07.8							
M07.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2023			36,00	50,70	71,00
M07.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2023			22,00	91,67	24,00
M07.6	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2023			12,00	80,00	15,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	14 216 445,05	116,40	9 062 845,64	74,21	12 213 020,63
M19	O18 - Population concernée par les groupes d'action locale	2014-2023			533 773,00	103,04	518 000,00
M19	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés	2014-2023			5,00	100,00	5,00
M19.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023			93 750,00	42,86	218 750,00
M19.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023			6 791 059,06	73,71	9 213 347,76
M19.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023			225 591,37	53,99	417 812,50
M19.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023			1 952 445,21	82,62	2 363 110,37

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Total de contrôle	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
AIR Financial Annex 2014FR06RDRP042	Annexe financière (systèmes)	11-09-2024		Ares(2024)6459247	2985324204	AIRfinancialAnnex2014FR06RDRP042_fr.pdf	12-09-2024	nblabene
Résumé à l'intention des citoyens de la mise en œuvre en 2023 du Programme de Développement Rural en Alsace	Résumé à l'intention des citoyens	10-07-2024		Ares(2024)6459247	995575128	Résumé à l'intention des citoyens1 de la mise en œuvre en 2023 du Programme de Développement Rural en Alsace	12-09-2024	nblabene

